

Union Nationale des Écrivains de France
Coordination Défense de Versailles
8, rue d'Anjou, 75008 Paris

Le Président
Lettre Ouverte

Mesdames et Messieurs les Académiciens
Académie Française
23, Quai de Conti, 75006 Paris

Philippe Beaussant, Jean-Denis Bredin, Gabriel de Broglie, Hélène Carrère d'Encausse, François Cheng, Jean Clair, Jean-Loup Dabadie, Claude Dagens, Alain Decaux, Florence Delay, Michel Déon, Assia Djebar, Jean d'Ormesson, Michael Edwards, Dominique Fernandez, Marc Fumaroli, Max Gallo, René Girard, Valéry Giscard d'Estaing, Jules Hofmann, François Jacob, Amin Maalouf, Jean-Luc Marion, Pierre Nora, René de Obaldia, Érik Orsenna, Yves Poulinquen, Angelo Rinaldi, Pierre Rosenberg, Jean-Marie Rouart, Jean-Christophe Rufin, Danièle Sallenave, Michel Serres, Simone Veil, Frédéric Vitoux, François Weyergans.

Objet : Saisine de l'Académie Française sur la fausse définition du mot mariage de l'article 1 du projet de loi Taubira-Hollande (cf. [lettre du 24 février 2013 à Madame le Secrétaire perpétuel](#))

Versailles, ce 2 avril 2013

Mesdames et Messieurs les Immortels,

« Il ne suffit pas de connaître la vérité, il faut encore la proclamer ! », ne cessait de répéter Louis Pasteur.

Dans la guerre de Civilisation totale dont la France et sa langue sont aujourd'hui la cible, de la part de l'axe anglo-saxon, l'État se réduit désormais trop souvent à n'être qu'une simple courroie de transmission coloniale, comme vient de l'illustrer tragiquement le projet de loi Fioroso, du nom du ministre poussant la provocation jusqu'à prétendre que « la **meilleure arme de la francophonie** parfois [serait] paradoxalement de **faire des cours en anglais** » !

En réponse à ce coup de force hégémonique de l'anglais, le 22 mars 2013, dans une déclaration de ses membres, « L'Académie Française, **fidèle à sa vocation de gardienne de la langue et de son évolution** », a demandé « instamment **au législateur de renoncer à (...) une disposition** portant atteinte au statut de la langue française dans l'Université », à « **valeur symbolique** » « d'autant plus grande qu'elle serait plus vague ». Nous l'en remercions.

Mais en revanche, paradoxalement, pourquoi l'Académie Française n'a-t-elle pas agi de même contre la loi Taubira-Hollande ? Pourquoi n'est-elle pas **allée jusqu'au bout de sa réponse** très argumentée à notre saisine du 24 février 2013, nous assurant : **1) Que « la langue ne se décrète pas » ; 2) Qu'en aucun cas l'Académie ne modifiera sa définition légale du « mot » mariage**, le nouveau dictionnaire ne sortant d'ailleurs que dans 15 ans ! **3) Que pour faire entendre sa voix « l'Académie poursuit sa réflexion** à la lumière des informations que [nous] lui avons apportées ». Pourquoi, forte de ces certitudes et ces évidences, l'Académie Française, **pourtant gardienne de l'évolution de la langue**, n'a-t-elle toujours pas demandé au législateur de **renoncer** à sa fausse définition du mariage, **violant les règles certaines** de notre langue obligeant tous les français et son usage, **logiquement impossible** car auto-contradictoire et **grammaticalement inacceptable**, car présentant comme une définition de mot « arbitraire » ce qui relève substantiellement, depuis toujours, **d'une définition de chose soumise en l'espèce à la réalité biologique**.

Alors que la situation du pays est dramatique, « Dans l'actuel bras de fer opposant la Nation et le Président de la République voulant lui imposer une **fausse définition du mariage**, **le silence de l'Académie Française ne saurait durer !** » Nous nous adressons donc à chacun d'entre vous, personnellement, au regard de l'honneur dont vous vous prévaluez d'être les Immortels de l'Académie Française, des honneurs qui vous sont rendus **au titre de votre pouvoir souverain dont témoigne votre épée**, et, en contrepartie, du devoir qui vous incombe de remplir pleinement **votre mission de défense de la langue française**, pour vous demander solennellement de mobiliser toute votre intelligence, toute votre volonté et toute votre autorité souveraine pour **obtenir du législateur qu'il renonce** à la fausse définition du mot mariage de l'art. 1 du projet de loi Taubira-Hollande, comme contraire aux règles certaines de la langue française dont vous êtes les gardiens, illogique, impossible et inacceptable logiquement et grammaticalement.

Au titre de l'art. 2 de la Constitution, faisant obligation à tous de respecter la langue française, il ne saurait y avoir deux langues antagonistes sur l'étendue de la République, **celle du Peuple souverain respectant la grammaire et celle du Gouvernement, hors la loi.** Molière ne disait-il pas d'ailleurs que, « fondement de toutes les sciences, la grammaire qui sait régenter jusqu'aux rois et les fait la main haute obéir à ses lois » ?

Dans sa situation d'incrédulité et de stupéfaction de voir un **Gouvernement violant la loi suprême de la Vérité de la langue**, la France – devant ce nouvel attentat à sa souveraineté du faux mariage « gay » en provenance de l'axe anglo-saxon – **attend de l'Académie Française et de chacun de ses membres voués à l'Immortalité de la langue française, qu'ils fassent leur devoir avec la dernière énergie.**

Les Immortels en sont redevables devant l'Histoire, tant au Peuple souverain qu'à la fidélité à leur Mission de Défense de la langue française, conférée par Richelieu sous le portrait duquel ils siègent et qui est leur raison d'être, qu'aux futures générations.

En face du mépris d'affichage d'un groupuscule gouvernemental, frappé d'impopularité à 69 % alors qu'à son élection, la popularité de son candidat était de 61 % , mais n'en prétendant pas moins persister à violer le sens immémorial – **scientifiquement incontestable !** – du mot mariage ; **dans cette entreprise de Salut public, l'Académie Française** – qui n'a pas assez bien communiqué sur l'impératif grammatical du neutre lors de l'offensive de féminisation des titres et des fonctions – **est aujourd'hui assurée du soutien profond de la Nation toute entière !**

Lors de sa réception au sein de la Compagnie des Immortels, le 18 mars 2010, Simone Veil, **qui s'est illustrée depuis en manifestant – hélas silencieusement – contre la fausse définition du mariage**, inhérente à l'art. 1 du projet Taubura-Hollande, avait associé l'honneur qui lui était fait d'occuper le siège de Racine, l'auteur de la passion amoureuse entre hommes et femmes, et celui de la Résistance. **C'est en effet dans la Résistance à l'ennemi, hautement proclamée et actée**, que s'acquiert la gloire et les honneurs mérités au combat et non dans les salons.

Pour l'Académie Française, pour tous les Académiciens comme pour tous les amoureux de la langue française, la Résistance à l'oppression contre la forfaiture d'un Gouvernement microscopique prétendant violer le sens légal du mot mariage contre la volonté de son Peuple : « C'est maintenant ! »

Dans cette attente, en vous adressant copie ci-jointe, de notre lettre de saisine adressée à votre Secrétaire perpétuel, **pour que vous ne puissiez jamais dire « Nous ne savions pas ! »**, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Immortels, l'assurance de notre haute considération.

Pierre CHARIE-MARSAINES

Président d'honneur, Commandeur de la Légion d'Honneur

Arnaud-Aaron UPINSKY

Président

cc. Président de la République, protecteur de l'Académie Française
Secrétaire perpétuel de l'Académie Française